



Régime micro foncier ou réel

Par **Pat996**, le **27/08/2020** à **15:52**

Bonjour,

Je loue une maison 900€ par mois jusqu'a ce jour je suis en régime micro-foncier donc abattement de 30%.

Je dois engager des frais de modification sur les eaux usées, arrivée d'eau et prévoir la pose d'une gaine pour alimentation au gaz.

Les frais vont se monter à 18000€, je pense donc pouvoir passer en frais réel sur 3 ans, mais comment cela fonctionne t'il svp?

D'autre part que se passe t'il si entre temps mon locataire quitte la maison?

Merci

Patrice